

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2025-031-CPC TRET
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de TRET
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de TRET - Avenue Fernand CHAUVIN 13530- TRET
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	Se référer à la circulaire 2015-114 du 21-7-2015. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : - accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école - contribution à la formation initiale et continue des enseignants - contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	• Apporter son concours à la conception, à la réalisation et au suivi des projets au sein des écoles relevant de la circonscription et dynamiser les pratiques innovantes de projet(s), être inducteur et régulateur de partenariats • Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) et les équipes - dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...), - à l'aide du pilotage pédagogique des directeurs, à la mise en cohérence de la chaîne pédagogique : analyse des évaluations nationales, évaluations d'école, projet d'école, formation, projets innovants, dispositif inclusif, dispositif d'évaluation de l'amélioration des résultats des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des programmes. • Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants et les amener à une analyse professionnelle de leurs pratiques professionnelles • Participer à et/ou animer à divers groupes de travail (circonscription, département, académie) et contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. • Participer activement à la mise en œuvre et à la conception des actions de formation continue au niveau de la circonscription, mener/suivre des constellations • Produire et mutualiser des ressources pédagogiques • Accompagner les équipes d'école dans l'analyse fine et régulatrice des évaluations nationales • Apporter son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou le CAPPEI, participer au CRPE ainsi qu'aux diverses certifications et /ou recrutements. • Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale • Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPÉTENCES	• Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; • Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; • Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Être réactif pour répondre aux urgences ; • Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; • Être organisé, méthodique ; • Maîtriser l'outil informatique ; • Être capable d'articuler des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; être curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	SPECIFICITES DU POSTE	<i>Territoire : HEP</i> <i>Dossiers particuliers : tout dossier confié par l'IEN. Une grande polyvalence est attendue (RMC-RFC- Maternelle – EPS- EAC ...)</i>
	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir des connaissances didactiques avérées.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant. Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
CONTACT	CONTACT	M. Pierre BLACHE - IEN ce.0133959h@ac-aix-marseille.fr tél :04 42 54 29 70